

## DES PETITS PATRONS LES ACCUSENT DE «RACKET»

# Le scandale des caisses de congés du bâtiment

Créées sous Léon Blum pour garantir le versement des congés payés, ces drôles d'institutions servent surtout les affaires de la FFB, le principal syndicat patronal du secteur. Et usent de méthodes diablement musclées pour collecter leurs cotisations.

**n**e jetons pas trop vite la pierre aux dirigeants des caisses de congés payés du bâtiment : sous leur carapace de béton, ils cachent un cœur d'enfant. Ainsi, après avoir implacablement prélevé pendant sept ans un peu plus de 44 euros par mois sur les 266 euros de la pension d'invalidité de Jean-Pierre Benoist, somme qui constituait et constitue toujours son unique revenu, ils ont accepté de tout lui rembourser (4 297,32 euros), «en considération des problèmes humains» posés par cette affaire. Entretiens, ils avaient découvert que le magazine Capital préparait un article sur leurs méthodes. Et s'apprêtait à révéler leur acharnement à ponctionner cet ex-petit patron handicapé, qui contestait la justification de ces paiements.

Les procédés de ces caisses totalement inconnues du grand public méritent décidément qu'on s'y penche de près. Pression sur les chefs d'entreprise pour qu'ils cotisent, gaspillages,

placements dans les paradis fiscaux, week-end aux Antilles, le tout noyé dans une opacité à faire s'évanouir un commissaire aux comptes... On a rarement vu une institution sociale se livrer à de telles pratiques sans s'exposer au moindre contrôle.

A priori, pourtant, les caisses de congés payés du bâtiment ne devraient distribuer que du bonheur. Créées en 1937 par les fédérations patronales de la construction, elles étaient censées garantir aux maçons et autres carreleurs le versement de leurs congés payés. Il faut dire qu'à l'époque ces rudes travailleurs changeaient de société comme de truelle, et qu'ils peinaient à obtenir le paiement de leurs vacances, émietté entre une ribambelle d'employeurs. C'est donc avec empressement que le gouvernement de Léon Blum a délégué à ces structures patronales de droit privé (seul le secteur du spectacle dispose d'un tel système) le pouvoir de prélever des cotisations auprès des entreprises et d'en reverser le produit aux travailleurs.

L'ennui, c'est qu'au fil des décennies les ouvriers du bâti-

ment ont cessé de changer de patron tous les quatre matins : selon l'Insee, le turnover dans le secteur (16,5%) avoisine désormais celui du commerce. Si bien que rien n'empêcherait plus les employeurs de la construction de régler directement les congés de leurs salariés, comme toutes les entreprises du monde. «Cela ne changerait pas grand-chose», reconnaît-on à Bercy. En somme, on le dit pour le «Livre des records», les caisses du bâtiment sont probablement les seules structures sociales de notre pays à pouvoir se vanter de ne servir à rien. Et même à moins que rien, car il leur arrive de rechigner à payer des congés de CDD.

Cela ne les empêche pas d'engloutir des fortunes. En comptant la prime d'assurance intempéries, elles ponctionnent 20% de la masse salariale des 210 000 entreprises bâtisseuses employant au moins un salarié. Et comme, pour d'obscures raisons, ces vénérables institutions exigent d'être payées un an à l'avance, elles disposent d'un trésor de guerre de près de 6 milliards d'euros. Dans un


E. ROBERT POUR CAPITAL

secteur où les entrepreneurs se battent au couteau de plâtrier pour conserver une trésorerie positive, cette monstrueuse et inutile immobilisation de fonds a quelque chose de kafkaïen.

Mais l'argent n'est pas perdu pour tout le monde. Habilement placé aux îles Caïmans et à Jersey (selon nos informations, au moins 10 millions d'euros étaient investis en 2008 dans ces deux paradis fiscaux) ou sous des cieus plus proches, il rapporte chaque année près de 200 millions d'euros aux caisses. Grâce à quoi, ces dernières peuvent entretenir une bureaucratie à la soviétique (920 salariés), se payer des antennes régionales somptueuses (la rénovation des 8 200 mètres carrés de la Caisse de Nantes a coûté à elle seule plus de 3 millions







Anna et Maurice Lecoint, ex-patrons d'Actyplast (fabrication de fenêtres en PVC): ils affirment que les caisses de congés ont bloqué les comptes de leur PME parce qu'ils refusaient d'adhérer à leur réseau.

«Elles ont acculé notre entreprise à la liquidation!»

d'euros) et s'octroyer quelques petits extras, comme nous le verrons plus loin. «L'ensemble de ces frais de fonctionnement n'absorbe pas plus de 1,55% des sommes prélevées», se défend Pierre-Yves Tanguy, le directeur de l'Union des caisses. Peut-être mais, eu égard à la faiblesse du service rendu, ces frais sont quand même bien dodus.

En bonne logique, les fédérations patronales, censées défendre les intérêts des entreprises, auraient dû depuis longtemps exiger la liquidation de ce système. Pourquoi ne l'ont-elles pas fait? Parce qu'elles en tirent avantage, évidemment! En particulier la Fédération française du bâtiment (FFB), qui fait la pluie et le beau temps dans les caisses. Non qu'elle soit particulièrement en manque: avec

ses 57 000 entreprises adhérentes, ses 800 salariés et son siège d'émir à deux pas de l'Etoile, à Paris, la FFB figure parmi les plus puissantes fédérations du Medef, aux côtés de la célèbre UIMM. Mais ses dirigeants ne rechignent pas à tirer quelques profits supplémentaires, lorsque l'occasion se présente.

Un petit tour au 86 de l'avenue Baudin, à Limoges, permettra de se faire une idée de leurs méthodes. C'est là, au troisième étage d'un imposant immeuble de verre, que siège la Caisse des congés du bâtiment du Centre-Ouest. Coïncidence, c'est là aussi qu'est installée l'antenne régionale de la Fédération française du bâtiment (FFB Limousin), juste à l'étage au-dessus. Et là encore que

loges sa section départementale (FFB 87), au sixième cette fois. Outre qu'elle entretient l'amitié, cette proximité permet de réaliser quelques petites économies d'échelle. De partager, par exemple, la salle de réunion du septième et les frais de copropriété, selon des règles pas toujours bien définies. Et de boucler quelques affaires.

A Limoges, donc, la Caisse (institution sociale poursuivant une mission de service public avec de l'argent public) et la Fédération du bâtiment (syndicat professionnel aux intérêts purement privés), qui devraient n'avoir en théorie aucune relation économique, ont constitué une société commune pour acquérir leur immeuble, avant de s'en partager les surfaces, par acte notarié du 27 janvier 1978. Les milliers de petits entrepre-

neurs de la région, à qui la Caisse ponctionne chaque année des millions d'euros de cotisations, ont-ils été lésés dans l'opération? Seule une enquête judiciaire pourrait le déterminer.

Ou plutôt plusieurs enquêtes, car c'est comme ça dans presque toute la France. A Bordeaux, Marseille, Clermont-Ferrand ou encore Strasbourg, caisses et FFB siègent pareillement sous le même toit. Et lorsqu'elles ont le malheur d'être séparées, comme à Evreux, elles se dépêchent d'établir un projet de construction d'un immeuble commun (2,9 millions pour celui là). C'est beau, l'amitié.

Un bonheur ne venant jamais seul, les caisses usent d'une autre technique pour améliorer l'ordinaire du syndicat patronal.

Suite page 88 ►



# Les méthodes contestées des caisses sont couvertes par une omerta de fer

► Suite de la page 87

En plus du montant des congés payés, leurs bordereaux de perception appellent en effet les entrepreneurs à régler une «cotisation professionnelle», sans autre précision. Croyant à un prélèvement obligatoire de plus, nombre d'entre eux paient l'addition les yeux fermés et s'en retournent gâcher le ciment avant qu'il ne prenne. Moyennant quoi, ils assurent sans s'en douter les fins de mois de la Fédération du bâtiment, puisque ces cotisations, nullement obligatoires, lui sont destinées. «Il n'y a rien là d'illégal», assure-t-on aux caisses. Certes, mais c'est à peu près comme si le ministre des Finances glissait discrètement dans nos feuilles d'impôts un prélèvement pour financer l'UMP...

A noter que la Capeb, l'autre fédération professionnelle du secteur, moins influente, a droit à un traitement moins avantageux. Les bordereaux de perception des caisses font en effet figurer en toutes lettres les mots «cotisations Capeb», en sorte que la combine est plus visible: cela réduit le nombre de cotisants. Mais le syndicat peut se rattraper sur la durée. Bien que cette pratique heurte les principes républicains, le ministère du Travail la laisse en effet perdurer depuis des décennies. Il y a quelques mois, Xavier Bertrand avait bien promis une circulaire pour «l'encadrer». Mais il n'a jamais trouvé le courage de la publier. La peur, peut-être, de se retrouver coulé dans le béton...

Bref, entre les caisses et la FFB, c'est une affaire qui roule. Les responsables des deux institutions n'ont d'ailleurs pas trop de mal à s'entendre, pour la bonne raison que ce sont les mêmes: 30 des 32 présidents des caisses sont membres de la Fédération, tout comme la majorité de leurs administrateurs. Les plus ardents se regroupent dans les conseils d'administration des Sicav, auxquelles les

caisses confient leurs milliards. Outre des jetons de présence (Objectif Euro Trésor Plus offre de 800 à 1 600 euros par réunion annuelle), ils y trouvent pas mal de considération.

Naturellement, le système leur octroie d'autres compensations, l'ex-président de la Caisse du Haut-Rhin peut en témoigner. Pour avoir un peu trop abusé des voyages aux Antilles et rempli sa propre assurance vie avec l'argent des cotisations, il a été condamné à six mois de prison avec sursis. Plus prudents, les administrateurs de la Caisse de Rennes se contentent de tenir leurs réunions à Montpellier le vendredi après-midi, et ceux d'Evreux d'organiser des week-ends de travail à Grenoble avec leurs épouses, car l'air des montagnes facilite la réflexion... Quant aux bâtisseurs du Limousin, ils tiennent volontiers leurs conseils d'administration (le dernier a duré un quart d'heure, selon le PV) au château des Reynats, dans le Périgord. A la suite de quoi, ils peuvent casser une graine à

55 euros le couvert (location de la salle comprise), avec l'argent des cotisations.

Protégée par une omerta de fer, cette grande famille cimentière aurait pu continuer longtemps sans se faire repérer. Mais elle a péché par orgueil. Ses chefs ont en effet découvert qu'un vieux décret de 1949 leur permettait d'affilier de force à leurs caisses les sociétés dont la moindre parcelle d'activité pouvait être assimilée au bâtiment. Grâce à quoi ils se sont lancés à la conquête de nouveaux territoires, un peu à la manière de Gengis Khan.

Voilà comment Marc Parvillé, patron d'une paisible entreprise de Gironde, a reçu en novembre dernier une lettre de la Caisse de Bordeaux lui intimant l'ordre de s'affilier. Dans un premier temps, il a cru à une erreur: sa société, baptisée «centre de location», se contente de louer du matériel de réception, assiettes, tables, plantes, rien à voir avec les auges à mortier, a-t-il poliment expliqué. Peut-être, mais il vous est arrivé une fois d'installer une tente de réception, autrement dit une maison en toile, ce qui fait de vous une entreprise du bâtiment, lui a répondu sérieusement la Caisse, en le menaçant des tribunaux.

Des dizaines de ramoneurs, piscinistes, paysagistes, ven-

deurs d'antennes satellites, frigoristes, constructeurs de portes en PVC, chasseurs de termites et autres fabricants de clôtures en métal ont vécu la même mésaventure. Partant du principe que balayer le carrelage, c'est un peu le poser, la Caisse de Marseille s'est carrément attaquée à une entreprise de nettoyage, T2N. A ce compte-là, autant exiger l'affiliation de Capital, parce qu'il publie des articles sur le bâtiment!

On ne l'espère pas pour notre journal, car voir débarquer les caisses est toujours un coup de massue: en comptant les frais de fonctionnement, les primes de vacances et les à-côtés, elles font toujours exploser sa facture. Sans parler du paiement un an à l'avance... «Quand je les réglais directement, les congés de mes salariés me coûtaient 14% de la masse salariale. Maintenant ils me reviennent à 20%», grince Pascal Sanchez, patron d'Emaplast, une fabrique de fenêtres en aluminium. Rude.

Mais ceux qui refusent de céder finissent toujours par s'en mordre les doigts. «Les caisses leur font subir un enfer», témoigne-t-on à l'Adepaccopab, l'association qui regroupe ces mauvais coucheurs. Tous racontent la même histoire: les lettres comminatoires, les contrôleurs arrogants, les procès, les saisies bancaires, les additions délirantes. Bien qu'ils s'en défendent, les représentants des caisses demandent en effet parfois à leurs cotisants de régler plusieurs années d'arriérés de congés, alors même qu'ils les ont versés à leurs salariés. C'est ce qui est arrivé à Jean-Pierre Benoist, l'ancien patron handicapé dont nous avons déjà parlé. Et elles n'omettent pas d'intégrer dans la facture les fameuses «cotisations professionnelles».

Prise dans cet étau, Actyplast, une société picarde de plasturgie, s'est vu réclamer en 2006 la somme de 3 170 132 euros (trois fois son chiffre d'affaires), alors qu'elle avait toujours réglé ses salariés rubis sur l'ongle. Ecrasée par cette facture, elle a été placée en liquidation et huit de ses dix-huit salariés ont été mis au chômage.

Philippe Eliakim ♦

## DES PLAINTES DANS TOUS LES MÉTIERS



Une usine de fenêtres en PVC est-elle un chantier de construction? Oui, assurent les caisses de congés du bâtiment. Moyennant quoi, elles réclament à la société d'Yves Oger, Fermetures du Porhoët, 1 million d'euros d'arriérés de cotisations! Et c'est comme ça dans de nombreux secteurs.

**RAMONEURS**  
**ATELIERS MÉTALLURGIQUES**  
**POSEURS D'ALARME**  
**VENDEURS DE PARABOLES**  
**FRIGORISTES**

G. SALOU / JUST OUEST POUR CAPITAL